C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4010-2017

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION POUR LE RACCORDEMENT DU VILLAGE DE LA ROMAINE AU RÉSEAU INTÉGRÉ D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD).

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Demanderesse en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Me Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 24 août 2017

1 - Par la présente, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* loge une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-4010-2017 (Autorisation pour le raccordement du village de La Romaine au réseau intégré d'Hydro-Québec Distribution (HQD)).

I NOM ET COORDONNÉES DE LA DEMANDERESSE EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demandeurs en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
a/s Me Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DE LA DEMANDERESSE EN INTERVENTION

3 - La demanderesse en intervention, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, est décrite en annexe aux présentes.

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* cible sa présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Elle traitera ces sujets dans sa preuve et son argumentation et recherchera les conclusions ci-après décrites.

(Il est à noter que *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, avec son partenaire d'alors l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, étaient intervenus au dossier R-3688-2009 relatif à la demande d'autorisation de la version antérieure du projet de raccordement du village de La Romaine au réseau intégré d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

4.1 Le Projet comparé à ses autres solutions possibles

Nous sommes évidemment favorables au principe de mettre fin à la dépendance du village de La Romaine à une centrale diesel pour la production de son électricité, pour des motifs environnementaux et de développement durable.

Avant de nous prononcer définitivement sur la présente demande de raccordement au réseau intégré, nous désirons toutefois obtenir des précisions de la part d'Hydro-Québec Distribution quant à la faisabilité des autres solutions alternatives possibles qu'Hydro-Québec Distribution déclarait envisager pour ses réseaux autonomes (électricité de source solaire, biomassique, de petite hydraulique, etc.) dont celui de La Romaine et la comparaison de ces alternatives au présent projet. Nous constatons que la lettre A-0002 de la Régie exprime la même préoccupation.

4.2 L'adéquation des modalités techniques du Projet et de la localisation de la ligne pour répondre aux besoins de qualité de service et à l'intégration possible de la production de la centrale de petite hydraulique de la communauté Unamen Shipu (sur la Rivière Olomane ou subsidiairement au Lac Musquaro)

Nous désirons nous assurer que la qualité de service soit assurée au village de La Romaine. Cette qualité de service est souvent problématique dans les différents réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution.

Il faudrait en effet tenter d'éviter le besoin de maintenir en réserve froide la centrale diesel actuelle à des fins de fiabilité ou réduire le risque d'avoir à amener une génératrice mobile en cas de défaillance de la ligne.

À cet égard, depuis plusieurs années, la communauté innue d'Unamen Shipu avait envisagé un projet local de petite hydraulique sur la Rivière Olomane ou subsidiairement au Lac Musquaro. La caractéristique essentielle du projet hydroélectrique innu était qu'il viendrait complémenter l'éventuel raccordement du village au réseau intégré et non s'y substituer. Il accroîtrait ainsi la fiabilité et la qualité de service.

Nous désirons examiner d'abord si ce projet innu est toujours considéré. Par ailleurs, il y aurait lieu de s'assurer que les modalités techniques du Projet et la localisation de la ligne permettent l'intégration d'une telle autre source de production (ce qui n'est pas le cas actuellement de ce Projet), ou subsidiairement permettraient d'intégrer un éventuel autre projet d'électricité biomassique pour assurer la fiabilité et la qualité de service en remplacement de la centrale diesel.

4.3 L'adéquation des modalités techniques du Projet et de la localisation de la ligne pour répondre à la croissance de la demande

Il a déjà été constaté dans le passé que certaines prévisions à long terme de la demande électrique fournies par Hydro-Québec Distribution pour ses réseaux autonomes n'étaient que paramétriques et ne tenaient pas entièrement compte des particularités de la croissance locale prévue.

À ce sujet, nous notons que le gouvernement du Québec envisage de graduellement étendre la route 138 jusqu'au village de La Romaine, ce qui est de nature à hausser la demande électrique du village. Divers projets industriels, forestiers et miniers sont par ailleurs examinés dans les environs du village. Il serait, en de tel cas, regrettable que, pour imprévoyance de la croissance de la demande, la nouvelle ligne de raccordement devienne rapidement inadéquate et ait besoin d'être refaite ou modifiée ou, pire, qu'une génératrice diesel complémentaire redevienne nécessaire pour parer à son insuffisance.

Nous nous assurerons donc de l'adéquation des modalités techniques du Projet et de la localisation de la ligne pour répondre à la croissance de la demande

4.4 La prise en compte des coûts connexes du Projet

Nous désirons nous assurer que les coûts du Projet tiennent entièrement compte de tous les coûts connexes liés au démantèlement de la centrale diesel et de la décontamination de son site.

De plus, nous désirons nous assurer que les coûts du Projet tiennent également entièrement compte des coûts que le Distributeur devra de toute évidence assumer pour financer la conversion des systèmes de chauffage au mazout actuels de tous les clients du village (systèmes que HQD avait jusqu'alors encouragés et subventionnés) par des systèmes de chauffage électrique.

Il y aura également lieu de tenir compte entièrement des autres coûts connexes du Projet, notamment ceux résultant de l'élargissement du champ d'admissibilité des clients du village aux programmes d'efficacité énergétique (et au programme de conversion CII étudié au dossier R-4000-2017 comme cela est d'ailleurs déjà envisagé pour les réseaux autonomes de Schefferville et du Lac Robertson).

Nous ferons ces représentations (de la présente section 4.4) non pas dans le but de rendre le Projet plus difficile à autoriser par la Régie, mais par souci de transparence, afin de s'assurer que tous les coûts soient connus, mais en plaidant parallèlement en faveur de l'autorisation demandée malgré ces coûts plus élevés et l'impact tarifaire qui en résulte.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* demandera des renseignements écrits à Hydro-Québec.

Elle déposera une preuve et une argumentation écrites sur les thèmes mentionnés ci-dessus.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - La demanderesse en intervention demandera, à un stade ultérieur, le remboursement de ses frais au présent dossier. Elle déposera à cette fin son budget prévisionnel de participation selon toute modalité qui pourrait être requise par la Régie.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Montréal, le 24 août 2017

Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

ANNEXE
LA DEMANDERESSE EN INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, *"Notre avenir à tous".* Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments régulatoires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Stratégies énergétiques (S.É.) a pris part à de nombreux dossiers de la Régie de l'énergie, souvent conjointement avec d'autres associations liées au développement durable, à l'environnement et à la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques. *Stratégies énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences et consultations devant l'*Office national de l'énergie (ONÉ)* du Canada, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* du Québec, des commissions parlementaires portant sur le développement durable, l'environnement ou l'énergie et au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours des dernières décennies.

Elle a également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elle est une organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment reçu le statut d'observateur

aux *Conférences des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP)* notamment à la 11e de ces Conférences, qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, *Stratégies énergétiques (S.É.)*, conjointement avec d'autres partenaires, avaient organisé une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi que l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) représente une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que *"S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable."* (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que *"S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie"* (p. 7).